

Planification financière

La gestion de vos finances en cette période d'incertitude **P.2**

Planification de la retraite

5 conseils intemporels pour gérer les fluctuations du marché à la retraite **P.5**

Formation pour investisseurs

Soyons vigilants en matière de lutte contre la fraude. **P.6**

Technologie

Vos opérations à la maison, en sécurité **P.8**

De bons conseils

PRINTEMPS 2020



Nous sommes prêts à vous aider

Glen Gowland, chef de groupe, Gestion de patrimoine mondiale, s'est exprimé récemment sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les marchés.



Glen Gowland

Chef de groupe
Gestion de patrimoine mondiale

LA PANDÉMIE DE COVID-19 continue d'avoir des répercussions sur nos équipes, nos collectivités et les marchés des capitaux dans le monde entier. Mes pensées vont aux familles touchées par le virus et aux victimes au Canada et ailleurs dans le monde. Les émotions sont vives en raison des conséquences sur nos vies personnelles et du stress générés par l'imprévisibilité de la pandémie. Au cours de ma carrière, j'ai vu les marchés boursiers chuter de plus de 20 % à plusieurs reprises (avant de regagner plus que ce qu'ils avaient perdu), mais jamais une crise n'a-t-elle causé autant d'incertitude que celle que nous traversons actuellement. De quoi rendre la prise de décisions rationnelles considérablement plus difficile.

Du point de vue du marché, le rôle le plus important que nous pouvons jouer est de vous rassurer en relativisant les grands titres et en vous aidant à remettre les choses en perspectives, de sorte que vous ne preniez aucune décision hâtive en ce qui concerne vos placements. Ce qui m'amène aux quatre mots qui, je crois, sont les plus dangereux dans le monde des placements : « Cette fois, c'est différent. »

Le danger, c'est qu'à la base, cette phrase semble parfaitement logique. De fait, chaque revers du marché est déclenché par des événements différents. Pensons entre autres à la bulle technologique ou à la crise financière de 2008. En raison de la récente instabilité exceptionnelle des marchés, il est normal de s'inquiéter. Toutefois, il faut voir plus loin que ce que disent les grands titres : qu'est-ce qui n'est pas différent des autres fois? Dans le passé, les épargnants qui ont fait preuve de patience et qui ont gardé une visée à long terme ont

été récompensés. L'expérience nous montre qu'une approche disciplinée en viendra à porter fruit. Or ce n'est pas nécessairement facile dans l'état actuel des choses, alors que les marchés demeurent houleux.

Voici quelques éléments à garder en tête.



Évaluez l'historique des taux de rendement annuel, plutôt que les moyennes sur trois, cinq ou dix ans.

La moyenne de rendement d'un titre sur dix ans pourrait par exemple être de 6 %, mais certaines années auront été plus rentables que d'autres. L'instabilité des marchés est une réalité du monde des placements.



Le graphique Le portrait global

montre le rendement de différents types de placements sur le long terme; on y constate clairement que la volatilité est normale et que le rendement n'évolue jamais en ligne droite. La volatilité à court terme est peut-être inconfortable, mais n'est pas rare pour autant.



Consultez les ressources disponibles

et posez des questions. Partout au sein de la Banque, nous avons un bassin incroyable de conseillers et de ressources pour vous aider, sans compter notre exceptionnelle expertise en gestion de placements qui nous vient de gestionnaires de portefeuilles chevronnés dont la compétence n'a jamais failli au fil de leurs très nombreuses années de pratique.



Dans le passé, les épargnants qui ont fait preuve de patience et qui ont gardé une visée à long terme ont été récompensés. L'expérience nous montre qu'une approche disciplinée en viendra à porter fruit.

Nous nous préoccupons de nos clients et de leur avenir. Nous prenons l'initiative de garder les lignes de communication ouvertes et de vous offrir notre expertise ou nos perspectives afin de préserver vos objectifs à long terme et de vous aider à traverser cette période d'incertitude. ■

PLANIFICATION FINANCIÈRE

La gestion de vos finances en cette période d'incertitude



La pandémie de COVID-19 a ralenti l'économie mondiale, la menant pratiquement à un arrêt complet alors que les consommateurs demeurent de plus en plus à la maison afin de freiner la propagation du nouveau coronavirus.

COMME UN NOMBRE CROISSANT DE PERSONNES sont mises à pied et que l'avenir économique est empreint d'incertitude, nous avons demandé à deux professionnelles de la planification financière de la Banque Scotia, Mary Grace Policelli, directrice, Planification de patrimoine globale et Jennifer Poon, directrice, Planification approfondie — de nous faire part de conseils afin d'établir un budget au quotidien pendant cette période difficile.

Q Je viens tout juste d'être mis à pied en raison de la COVID-19. Quelles étapes devrais-je suivre afin d'établir un budget pour les mois à venir?

Tout d'abord, vous devriez déterminer si vous êtes admissible à l'un des programmes de soutien mis de l'avant par le gouvernement fédéral. Les Canadiens qui ont subi une perte de revenus en raison de la COVID-19 pourraient toucher la Prestation canadienne d'urgence (PCU) d'un montant de 2 000 \$ par mois pour une période allant jusqu'à quatre mois. Les salariés et les travailleurs indépendants qui ne seraient pas autrement admissibles aux prestations d'assurance emploi sont admissibles à la PCU. Les personnes admissibles à l'assurance-emploi recevront la PCU par l'entremise de l'assurance-emploi, alors que les personnes qui n'y sont pas admissibles peuvent faire leur demande auprès de l'Agence canadienne du revenu. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur [le site Web du gouvernement](#).

- **En savoir davantage sur les mesures relatives à la COVID-19 mises en place par la Banque Scotia**

Sachant que vous toucherez ce revenu, le temps est venu d'établir un budget si vous n'en avez pas déjà un. Une solide compréhension de l'ensemble de vos dépenses fait partie intégrante du processus d'établissement de votre budget. Commencez par diviser vos dépenses en deux catégories, soit les dépenses discrétionnaires et les dépenses non discrétionnaires. Revoyez vos dépenses et supprimez ou réduisez les dépenses non essentielles. Concentrez-vous sur l'établissement d'un budget pour acquitter les dépenses non discrétionnaires qui répondent à des « besoins », comme les paiements d'hypothèque, le loyer, le compte d'électricité, etc.

Si votre situation financière le permet, il serait judicieux de vous constituer un fonds d'urgence qui vous permettra de subvenir à vos besoins pendant trois à six mois. Sinon, envisagez de le faire dès que votre budget familial le permettra.

J'ai toujours un emploi, mais je m'inquiète pour l'avenir. Devrais-je également commencer à établir un budget?

Il est tout à fait normal de ressentir de l'anxiété, car il s'agit là d'une période sans précédent pour nous tous. Il est important de toujours avoir un budget; si vous n'en avez pas, commencez à en élaborer un dès maintenant. Si vous n'avez pas d'économies et voulez commencer à économiser ou si vos économies ne couvrent pas de trois à six mois de frais de subsistance, encore une fois revoyez vos dépenses discrétionnaires, c'est-à-dire non essentielles, et commencez à couper ou à réduire certaines dépenses afin de financer cette réserve de liquidités.

...au verso

...suite

Q Quel est le soutien financier auquel j'ai droit dans le cadre de la crise de la COVID-19 et comment puis-je l'obtenir?

Dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, le gouvernement fournira un soutien direct, comprenant notamment l'Aide au revenu pour les personnes qui en ont le plus besoin; la Souplesse envers les contribuables et les Outils de gestion pour les cas de défaillance des emprunteurs hypothécaires.

Voici quelques mesures importantes :



Crédits de TPS/TVH pour les personnes admissibles :

Un paiement spécial sera versé d'ici début mai 2020 par l'intermédiaire du crédit pour la taxe sur les produits et services pour les familles à revenu faible ou modeste. La prestation moyenne se chiffrera à près de 400 \$ pour les personnes seules et à 600 \$ pour les couples. Aucune demande ne doit être faite pour obtenir ce crédit; si vous y êtes admissible, vous recevrez automatiquement la prestation. Dans la mesure du possible, produisez dès maintenant votre déclaration fiscale de 2019 pour être admissible à ces crédits à l'avenir.



L'allocation pour enfants sera

également majorée d'un montant allant jusqu'à 300 \$ par enfant pour 2019-2020. Cette prestation majorée sera en vigueur à compter de mai. Les personnes qui reçoivent déjà l'Allocation canadienne pour enfants n'ont pas à présenter une nouvelle demande.



Prestation canadienne d'urgence :

Encore une fois, cette nouvelle prestation de 2000 \$ par mois pour une durée de quatre mois sera versée aux Canadiens

dont l'emploi a été touché en raison de la crise de la COVID-19. Cette prestation pourra être demandée à compter du mois d'avril et les paiements devraient être versés dans les jours suivants.



Soutien hypothécaire :

Les banques canadiennes se sont engagées à collaborer avec leurs clients eu égard au report des versements hypothécaires mensuels pour une durée maximale de six mois. (Si un tel report est approuvé, la Banque Scotia permettra le report des paiements hypothécaires pour une durée maximale de six mois pour un maximum de quatre propriétés, y compris la résidence principale, la résidence secondaire et/ou des propriétés à revenu.



Paiements issus de FERR :

Le retrait minimal exigé des fonds enregistrés de revenu de retraite a été réduit de 25 % pour l'année 2020. Cette mesure s'applique uniquement aux personnes qui n'ont pas déjà reçu leur paiement pour 2020.



Prêts étudiants et prêts aux

apprentis : À compter du 30 mars, le remboursement des prêts et les intérêts applicables seront suspendus pour les prêts étudiants du Canada pour une durée de six mois.

Le gouvernement fédéral présente en outre des programmes de soutien de plusieurs milliards de dollars pour les entreprises, dont la subvention salariale correspondant à 75 % du salaire pour les entreprises admissibles afin d'éviter les mises à pied.



Q Quelles mesures devrais-je prendre pour gérer l'encours de ma dette, constituée notamment de mon hypothèque, de mon solde de carte de crédit, de mes marges de crédit et d'autres prêts?

Commencez par faire le tour de toutes vos dettes impayées et de la fréquence de paiement de celles-ci pour voir où vous en êtes. Êtes-vous en mesure de vous acquitter de tous les paiements à l'échéance? Si les flux de trésorerie causent problème, réduisez les paiements au minimum pour les dettes comme les cartes de crédit et les marges de crédit. N'hésitez pas à communiquer avec votre institution financière pour voir si celle-ci peut vous aider d'une quelconque manière.

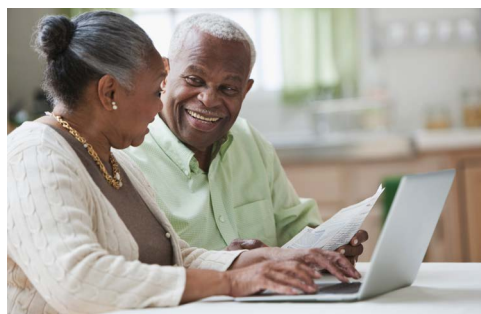
Par ailleurs, nous tenons à rappeler qu'un volet du Plan d'intervention économique du Canada est consacré au soutien hypothécaire pour les personnes touchées par la COVID-19. Les banques canadiennes se sont engagées à collaborer avec leurs clients pour trouver des solutions flexibles, au cas par cas. Les grandes banques du Canada, dont la Banque Scotia, ont confirmé que ce soutien comprendrait un report des versements hypothécaires pouvant aller jusqu'à six mois, ainsi que des mesures d'allègement liées à d'autres produits de crédit. Il importe de noter, toutefois, que l'intérêt continuera de courir durant cette période et sera ajouté à votre solde actuel.

Pour plus de détails sur le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, consultez le site Web du gouvernement du Canada.

...au verso

...suite

Q Qu'en est-il de mon épargne-retraite? Est-ce que je devrais faire des retraits pour joindre les deux bouts ou réduire mes cotisations?



Une telle option ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. Votre épargne-retraite devrait servir à votre retraite, mais si vous avez besoin d'argent maintenant, il s'agit d'une source de fonds. Répétons-le : vous paierez des retenues à la source sur tout retrait d'un compte enregistré, puis l'ensemble du montant sera considéré à titre de revenu imposable au cours de l'année du retrait. Si votre revenu s'annonce inférieur cette année en raison d'une mise à pied ou d'un manque de contrats, effectuer un retrait de votre régime d'épargne-retraite pourrait être sensé, surtout si vous vous trouvez dans une tranche d'imposition inférieure. N'oubliez pas; la retenue à la source ne couvrira pas, dans la plupart des cas, l'impôt que vous devrez payer et par conséquent votre impôt à payer sera plus

élevé l'an prochain. Vous perdrez également ce droit à cotisation puisqu'il est impossible de remettre cet argent dans votre régime enregistré d'épargne-retraite, à moins d'avoir des droits à cotisation inutilisés additionnels.

Si vous avez un CELI, vous pourriez éventuellement vouloir puiser dans ces fonds en premier lieu. Vous pourrez par la suite remettre le montant retiré de votre CELI dès l'an prochain. Ce montant s'additionnera à votre plafond de cotisation régulier. Si vous pensez que votre revenu sera réduit cette année, songez à diminuer ou à couper vos cotisations à votre REER pour cette année. Tout droit à cotisation inutilisé sera reporté et vous pourrez toujours vous reprendre lorsque vos revenus vous le permettront. ■

BANQUE SCOTIA

Nous sommes là pour vous aider.



Si vous éprouvez des difficultés financières en raison de la COVID-19, dites-le-nous.

Un conseiller de la Banque Scotia évaluera votre situation, vous proposera des solutions et recommandera une stratégie pour vous aider à prendre soin de votre famille pendant cette période difficile.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos mesures d'allègement, y compris une FAQ détaillée, sur notre page **Web dédiée à la COVID-19**.

Nous vous aiderons à déterminer les mesures auxquelles vous êtes admissible.

Quels que soient vos besoins, nos services bancaires mobiles, en ligne ou par téléphone sont disponibles en tout temps.

Sites Web utiles

Voici une liste de sites Web à consulter pour obtenir des renseignements fiables et importants, ainsi que des mises à jour et du soutien durant cette période difficile.

- Gouvernement du Canada**
www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
- Organisation mondiale de la santé (OMS)**
www.who.int/fr
- Association canadienne pour la santé mentale**
www.cmha.ca/fr
- Jeunesse, J'écoute – 1-800-668-6868**
www.jeunessejecoute.ca
- Banques alimentaires du Canada**
www.foodbankscanada.ca/Home.aspx?lang=fr-CA
- Association des banquiers canadiens**
www.cba.ca/covid-19-email-scam?l=fr



PLANIFICATION DE LA RETRAITE

5 conseils intemporels pour gérer les fluctuations du marché à la retraite

La retraite peut redéfinir votre vie, mais elle peut être assombrie par la crainte que votre pécule ne suffise pas pour en profiter pleinement. C'est le cas notamment des retraités qui voient leurs économies fondre alors qu'ils en ont réellement besoin.

EN PRENANT l'incertitude économique à court terme pour ce qu'elle est, vous pouvez veiller à ce qu'elle ne perturbe pas vos plans de retraite. Voici cinq conseils éprouvés pour vous aider à adopter une vue d'ensemble et profiter des fruits de votre dur labeur :

Concentrez-vous sur l'essentiel.

Utilisez les allocations du gouvernement ou d'un régime de retraite privé pour les besoins de base, notamment la nourriture et le logement. C'est une façon d'absorber les effets de la volatilité du marché.

Pensez à court et à long terme.

Garder une part de votre portefeuille en argent peut vous aider à amortir les fluctuations du marché : vous ne serez pas forcé de liquider des placements en cas de recul du marché, et pourrez profiter d'un gain en cas de reprise. Si l'argent est la solution à court terme, vous devrez tout de même faire fructifier votre pécule pour qu'il dure pendant toute votre retraite, qui peut bien être de vingt ans ou plus. Un conseiller peut vous aider à répartir vos actifs en fonction de votre horizon temporel, de votre objectif de placement et de votre profil de risque.

Révisez votre taux de retrait.

S'il y a lieu, diminuer le montant que vous retirez périodiquement de votre compte de retraite peut vous aider à préserver votre capital plus longtemps.

Diversifiez vos sources de revenus.

Trouver un emploi à temps partiel ou donner une propriété en location sont d'excellents moyens de compléter le revenu de retraite tiré de votre portefeuille et de surmonter un repli temporaire du marché.

Conseil

La crainte d'épuiser ses économies peut être vive – et la volatilité du marché peut avoir des répercussions sur votre portefeuille, surtout les premières années. Il peut donc être judicieux de recourir à la stratégie de la tranche des liquidités, c'est-à-dire d'avoir assez d'argent sous la main pour couvrir les dépenses d'une année, et des placements à court terme équivalents aux dépenses d'une ou de deux autres années. Le reste de vos économies pourra fructifier avec le temps. De cette manière, si les marchés chutent, vous pourrez utiliser cette tranche de liquidités pour vos dépenses et la remplacer avec vos placements à court terme. Inversement, si les marchés progressent, vous pourriez plutôt liquider une partie de vos investissements à long terme pour renouveler la tranche de liquidités. Un conseiller de la Banque Scotia peut vous aider avec cette stratégie.



Conseil

Choisissez judicieusement votre taux de retrait. On suit souvent la règle des 4 %[†], c'est-à-dire qu'un portefeuille avec une répartition égale d'actions et d'obligations durera 30 ans si 4 % des économies sont retirées la première année et que ce pourcentage est indexé au taux d'inflation annuel. Discutez avec votre conseiller pour choisir le taux qui vous convient.



Restez calme et gardez le cap.

Généralement, les épargnants ressentent deux fois plus une perte financière qu'un gain de la même ampleur*. À juste titre, bon nombre d'entre nous passent par toute une gamme d'émotions en ce qui a trait à nos placements, ce qui peut se traduire par de mauvaises décisions d'achat et de vente. En reconnaissant ces émotions durant les périodes de volatilité, vous pourrez rester sur la bonne voie.

Maintenir ses placements durant les fluctuations du marché est simple, mais pas toujours facile. Votre réflexion ne doit plus reposer sur les mêmes facteurs que pendant votre vie active. Communiquez avec votre conseiller de la Banque Scotia dès aujourd'hui pour vous assurer que votre plan convient toujours à votre situation. ■



[†] William P. Bengen, « Determining Withdrawal Rates Using Historical Data », Journal of Financial Planning (octobre 1994), p. 14-24.
* Source : Tversky Kahneman (1979, 1992)

FORMATION POUR INVESTISSEURS

Soyons vigilants en matière de lutte contre la fraude.

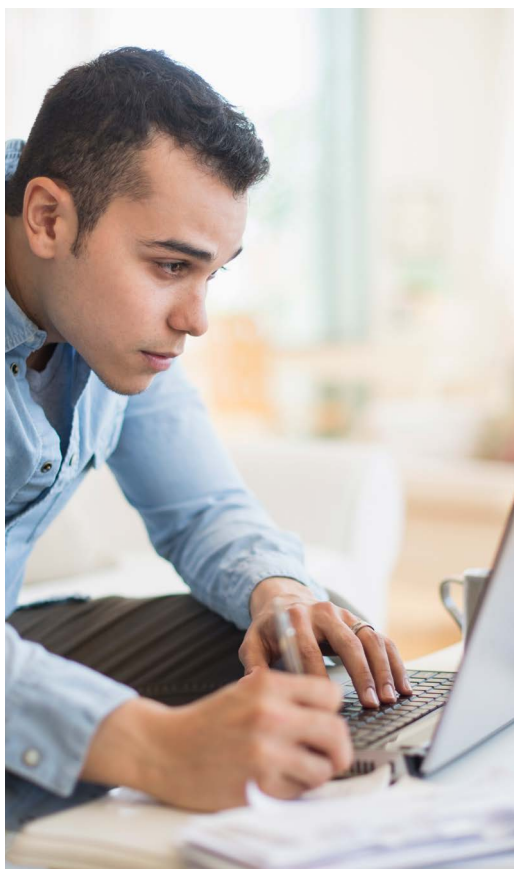
En cette période de vives préoccupations, la vigilance est particulièrement de mise pour se prémunir contre la fraude.

À la Banque Scotia, nous nous engageons à vous aider à assurer la sécurité de vos comptes et de vos renseignements financiers.

La Banque Scotia ne vous enverra jamais de courriels non sollicités vous demandant de fournir des renseignements confidentiels, comme votre mot de passe, votre NIP, votre code d'accès ou votre numéro de compte ou de carte de crédit. Ne répondez pas aux demandes spontanées de renseignements personnels par courriel, sur un site Web ou dans une fenêtre contextuelle.

Conseils pour prévenir la fraude

Voici quelques conseils pour protéger vos renseignements financiers.



FAIRE 	NE PAS FAIRE 
• Servez-vous de mots de passe distincts pour accéder à vos divers comptes d'applications ou de sites Web. • Apprenez vos mots de passe par cœur, ou conservez-les dans un endroit sûr si vous devez les avoir sur papier.	• Ne répondez pas aux demandes spontanées de renseignements personnels par courriel, sur un site Web ou dans une fenêtre contextuelle.
• Choisissez des mots de passe difficiles à deviner en combinant lettres et chiffres. Si vous soupçonnez que le mot de passe permettant d'accéder à vos services bancaires a été compromis, changez-le immédiatement.	• Ne faites pas confiance à un interlocuteur très insistant ou que vous ne connaissez pas, surtout s'il vous demande de lui fournir des renseignements personnels.
• Installez les mises à jour de logiciels les plus récentes sur votre téléphone intelligent et votre ordinateur.	• Ne partagez pas vos mots de passe bancaires.
• Protégez votre ordinateur en téléchargeant des logiciels de sécurité et antivirus. Protégez votre connexion internet en utilisant des navigateurs recommandés.	• N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens d'un courriel ou message texte provenant d'un inconnu.
• Passez aux relevés électroniques et réduisez le risque d'usurpation d'identité par le vol de vos relevés dans votre courrier ou votre bac à recyclage.	• N'appellez pas un numéro fourni dans un courriel qui vous semble douteux.

...au verso

...suite

Que faire lorsque vous constatez une activité suspecte ?

Mise en situation :

Vous voyez un courriel, une fenêtre contextuelle ou un site Web douteux indiquant un lien avec la Banque Scotia.

OU

Vous avez fourni des renseignements personnels après avoir lu un courriel ou vu un site Web ou une fenêtre contextuelle qui ne semble pas provenir de la Banque Scotia, et croyez avoir été victime d'une fraude.

MESURE À PRENDRE :

→ Signalez-le immédiatement. Si vous êtes client de la Banque Scotia et croyez avoir été victime d'une fraude en ligne, appelez-nous en composant le **1-800-575-2424**.



Mise en situation :

Vous n'avez fourni aucun renseignement personnel, mais croyez avoir lu un courriel ou vu un site Web douteux indiquant un lien avec la Banque Scotia.

MESURE À PRENDRE :

→ Faites suivre l'information ou le courriel frauduleux à **phishing@scotiabank.com**.

Ne modifiez pas l'objet du courriel pour ne pas nuire à notre enquête. Après l'avoir transféré, supprimez-le de votre boîte de réception. Vous recevrez une réponse automatique de la Banque Scotia.

3 façons de vous protéger



De l'ouverture à la fermeture de votre session, vos renseignements sont protégés par de multiples barrières de sécurité.

1. Garantie de sécurité en ligne

Vos renseignements financiers et personnels sont dans un environnement sûr et sécurisé et sont protégés par notre **Garantie de sécurité en ligne**.

2. Relevés électroniques

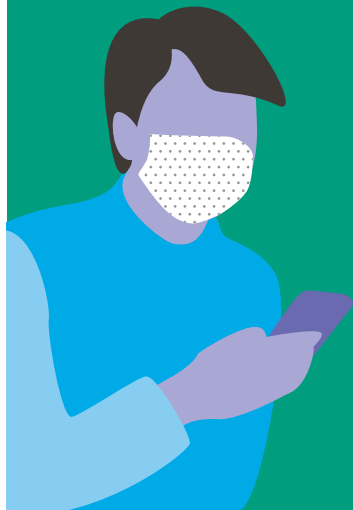
Les relevés électroniques vous permettent de consulter vos soldes et vos relevés en tout temps et en toute sécurité. De plus, ils réduisent le risque d'usurpation d'identité par le vol de vos relevés dans votre courrier ou votre bac à recyclage.

3. InfoAlertes

Les InfoAlertes Scotia vous aident à garder un œil sur vos comptes. Établissez des alertes pour vos comptes bancaires, vos comptes de carte de crédit ou de ligne de crédit, ou vos comptes d'entreprise.

Informations relatives à la COVID-19

L'Association des banquiers canadiens a émis une mise en garde contre l'hameçonnage lié à l'[hameçonnage lié à la COVID-19](#).



« Les criminels essaient de tirer profit de la pandémie créée par la COVID-19, nouvelle maladie au coronavirus. Des courriels frauduleux sont envoyés afin d'amener le destinataire à révéler des renseignements personnels ou à cliquer sur des liens et des pièces jointes contenant des maliciels. Les courriels semblent authentiques, avec le logo et le marquage de l'Organisation mondiale de la Santé ou d'une autre agence gouvernementale ou de santé publique. Dans une variation de cette escroquerie, des criminels appellent les citoyens soit pour demander des dons, soit pour leur offrir des tests de laboratoire. »

TECHNOLOGIE

Vos opérations bancaires à la maison, en toute sécurité, avec la Banque Scotia.

En quoi consistent les services bancaires numériques?

Grâce aux services bancaires numériques, vous pouvez effectuer la plupart de vos opérations bancaires courantes à partir de votre appareil mobile ou de votre ordinateur, où que vous soyez.



Découvrez Scotia numérique

Les services bancaires numériques de la Banque Scotia sont un moyen rapide, sûr et pratique d'accéder à vos comptes en tout temps.

Voici les opérations bancaires courantes que vous pouvez effectuer à partir de votre appareil mobile ou de votre ordinateur :

COMPTES BANCAIRES

Options de libre-service



Mobiles



En ligne

Consulter les comptes



Payer des factures



Désigner un bénéficiaire de paiements



Établir ou modifier des paiements ou virements futurs ou périodiques



Déposer un chèque



Pour utiliser les services bancaires numériques et accéder à des démos qui vous expliquent étape par étape comment effectuer vos opérations bancaires courantes, visitez la page des Services bancaires numériques de la Banque Scotia.



Des services bancaires accessibles

Une expérience bancaire sans contraintes pour les aînés et les personnes handicapées.

L'APPLI DES SERVICES BANCAIRES MOBILES de la Banque Scotia a été conçue pour tous les clients, quels que soient leurs capacités, le contexte ou la situation, afin qu'ils puissent réaliser leurs opérations bancaires comme ils veulent, quand ils veulent. Les principes d'inclusion et d'accessibilité ont été pris en compte dès sa conception.

Nous croyons en une expérience bancaire sans contraintes et qu'une appli bien conçue devrait tenir compte de la diversité de ses utilisateurs. En tenant compte des suggestions de nos clients handicapés tout au long de la conception de notre application, nous avons mis au point une expérience bancaire adaptée aux sens de nos clients.



Pour en savoir plus, allez à banquescotia.com et cherchez **Services bancaires numériques accessibles**.

COLLECTIVITÉS

Faire preuve de bienveillance

« Sois bon autant que possible. C'est toujours possible. »

— Le 14^e Dalai-Lama



Vous cherchez une façon de contribuer ou simplement de faire sourire un membre de votre famille, un ami ou un étranger ? Voici quelques idées.



Aidez les restaurateurs en faisant livrer un repas à quelqu'un qui mérite un congé de cuisine.



Si vous possédez des réserves d'articles essentiels comme des masques, des gants et du désinfectant pour les mains, préparez des paquets et déposez-les à la porte de gens qui en ont besoin.



Promenez le chien d'un voisin qui n'est pas en mesure de le faire lui-même; n'oubliez pas de prendre les précautions nécessaires.



Lorsque le temps le permettra, installez une tente dans votre cour et passez la nuit sous les étoiles.



Faites un don à une banque alimentaire ou à un autre organisme de charité qui se trouve actuellement sur la ligne de front.



Appelez quelqu'un ou organisez une vidéoconférence pour prendre de ses nouvelles.



Si vous avez le talent et le temps nécessaires, préparez des pâtisseries pour vos voisins qui sont seuls. C'est également un bon moyen de vérifier si tout se passe bien pour vos voisins âgés.



Sortez vos jeux de société comme Monopoly, Pictionary, Twister ou Clue et organisez un championnat dont le gagnant sera récompensé lors d'une cérémonie. En guise de prix, remettez au gagnant ses friandises préférées.



Si vous connaissez quelqu'un qui travaille dans un secteur essentiel et qui fait des heures supplémentaires, préparez quelques portions supplémentaires lorsque vous cuisinez votre souper et déposez-les à leur porte.



Organisez une soirée cinéma à la maison et préparez des sacs à surprises avec du maïs éclaté, des bonbons et autres friandises, puis remettez-les à vos cinéphiles lorsqu'ils entreront dans la «salle de cinéma». ■

Pour vous inspirer, voici quelques citations sur la bonté.

Un mot prononcé avec bienveillance engendre la confiance. Une pensée exprimée avec bienveillance engendre la profondeur. Un bienfait accordé avec bienveillance engendre l'amour.

— Lao Tzu



On vit de ce que l'on obtient. On construit sa vie sur ce que l'on donne.

— Sir Winston Churchill



Les meilleures et les plus belles choses du monde ne peuvent être vues ni même touchées. Elles doivent être ressenties avec le cœur.

— Helen Keller



En cette période d'incertitude et de crainte sans précédent, nous avons eu l'occasion de voir les gens faire preuve de solidarité et de serviabilité, malgré la distance physique. Qu'il s'agisse d'articles essentiels, de paroles ou de gestes bienveillants, les exemples sont nombreux.

Pour n'en citer que quelques-uns : des musiciens se sont produits de manière impromptue dans les stationnements de résidences pour aînés et de centres de soins de longue durée, pour le plus grand bonheur des résidents; des étrangers ont livré des repas cuisinés à des travailleurs de la santé; des petites entreprises ont modifié leurs opérations afin de produire des articles essentiels comme le désinfectant et les masques; et des voisins se sont relayés pour la livraison d'épicerie aux personnes vulnérables de leur quartier.

LE MARCHÉ

Survol du marché

La pandémie de la COVID-19 a quasiment paralysé l'économie mondiale.

Durant le premier trimestre de 2020, le virus de la COVID-19 s'est propagé partout dans le monde, en infectant des centaines de milliers de personnes. Bien des pays ont réagi en obligeant les entreprises non essentielles à cesser temporairement leurs activités, en fermant leurs frontières et en demandant aux citoyens de respecter la « distanciation sociale ». L'activité économique a donc ralenti spectaculairement. Les entreprises ont mis à pied de nombreux employés, et le chômage a atteint des niveaux sans précédent depuis des dizaines d'années. En réaction, la Bourse a flanché.

Les cours du pétrole ont plongé en raison de la guerre des prix menée par l'OPEP et de la baisse de la demande.

La demande de pétrole est en chute libre : de larges pans de l'économie sont freinés en raison de la pandémie de la COVID-19. À cause de la baisse de la demande, l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) a proposé d'importants contingents de production pour stabiliser les prix, à la condition que la Russie y participe. Puisque les pourparlers ont cessé entre les deux clans, l'Arabie saoudite a sabré ses prix de vente officiels et l'OPEP a annulé les contingents de production planifiés. Les cours du pétrole ont plongé à l'annonce de la nouvelle : le brut West Texas Intermediate (WTI) a perdu 54,4 % en mars.

Les banques centrales sont intervenues avec un virage spectaculaire de leur politique.

De nombreuses banques centrales ont réagi au choc économique du virus de la COVID-19 par des interventions audacieuses. La Réserve fédérale américaine (la Fed), la Banque du Canada, la Reserve Bank of Australia et l'Autorité monétaire de Hong Kong ont toutes abaissé, dans certains cas plus d'une fois, leurs taux d'intérêt en mars. La Fed a réduit de 150 points de base son taux directeur sur les fonds fédéraux pour le ramener à une fourchette de 0 % à 0,25 %, alors que la Banque du Canada a rogné son taux directeur de 150 points de base pour le porter à 0,25 %. Certaines banques centrales ont aussi injecté des liquidités dans le système financier, grâce à des programmes renchérissants de rachat d'obligations et d'autres titres.

Les gouvernements annoncent des plans de dépenses budgétaires colossaux.

Le gouvernement américain a annoncé un gigantesque programme de mesures de relance budgétaire de 2 000 milliards de dollars; il s'agit du plus important programme du genre dans l'histoire américaine pour se porter à la rescousse des entreprises, des particuliers et de l'ensemble de l'économie. L'une des pièces maîtresses de la loi adoptée prévoit une aide financière directe aux ménages américains d'après les revenus qu'ils gagnent. Le programme comprend aussi des mesures pour aider les industries les plus malmenées (dont les compagnies aériennes), des prêts aux petites entreprises et des prestations de chômage augmentées. Au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé un programme d'aide substantiel, dont une subvention de 75 % des salaires pour les entreprises durement touchées par la COVID-19, une aide financière pour les travailleurs qui ont perdu leur source de revenus et des prêts substantiels pour les étudiants. ■

RENDEMENT DES MARCHÉS

(Cumul annuel en \$CA au 31 mars 2020) Source : Bloomberg

▲ 1,56 %

Indice des obligations universelles FTSE Canada

▼ -20,90 %

Indice composé S&P/TSX

▼ -19,60 %

Indice S&P 500

▼ -20,95 %

Indice MSCI Monde

▼ -23,59 %

Indice MSCI Marchés émergents

Banque Scotia.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. © Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 2020. Tous droits réservés. Dans le présent document, « spécialiste en placement de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement de Placements Scotia Inc. et « conseiller de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement ou, au Québec, un représentant de courtier en épargne collective de Placements Scotia Inc. Lorsque vous achetez des fonds communs ou d'autres placements auprès de Placements Scotia Inc., vous traitez avec des employés de Placements Scotia Inc. qui peuvent aussi être des employés de la Banque Scotia et, par conséquent, vendre d'autres produits et services financiers. Les activités menées pour le compte de la Banque Scotia uniquement ne concernent pas Placements Scotia Inc. et ne relèvent pas de sa responsabilité. La Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse ainsi que ses filiales et sociétés affiliées, dont Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Placements Scotia Inc.

Ce document a été préparé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à titre indicatif seulement. Les opinions exprimées à propos d'un placement, d'une économie, d'une industrie ou d'un secteur de marché donné ne sauraient être considérées comme une intention de négociation d'un fonds commun géré par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. En outre, ces opinions ne doivent pas être vues comme des conseils en placement ni comme des recommandations d'achat ou de vente. Elles peuvent par ailleurs changer en tout temps, selon les marchés et d'autres conditions, et nous n'assumons aucune responsabilité à leur égard.

Les renseignements fournis dans ce document, notamment sur les taux d'intérêt, les conditions des marchés, les règles fiscales et d'autres aspects des placements, peuvent être modifiés sans préavis, et Gestion d'actifs 1832 S.E.C. n'est pas responsable de leur mise à jour. Dans la mesure où il contient des renseignements provenant de tiers, ces derniers sont jugés exacts et fiables à leur date de publication, mais Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ne les garantit pas comme tels. Aucun élément de ce document ne constitue une promesse ou une déclaration quant à l'avenir. Les investisseurs qui prévoient mettre en œuvre une stratégie devraient s'adresser à leur propre conseiller professionnel pour obtenir des conseils de placement adaptés à leurs besoins. Ainsi, il sera tenu compte de leur situation et les décisions seront prises d'après l'information la plus récente.

Les Fonds Scotia^{MD} et les Fonds Dynamique^{MD} sont gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia et les Fonds Dynamique sont offerts par Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers. Placements Scotia Inc. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse et est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les parts de fonds communs de placement ne sont pas garanties ni assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni aucun organisme public d'assurance-dépôts. Leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.